

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

Affectation des cadres d'école et de centre pour l'année scolaire 2014-2015

ATTENDU QUE la directrice générale a la responsabilité de recommander au conseil des commissaires, avant le 15 mai de chaque année, un plan d'affectation des cadres d'école et de centre en conformité avec la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les directrices et directeurs ainsi que les directrices adjointes et directeurs adjoints ont remis leur plan de carrière pour l'année scolaire 2014-2015 à la directrice générale;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'analyse des plans de carrière;

ATTENDU QUE des rencontres ont été tenues avec les directrices et directeurs ainsi que les directrices adjointes et directeurs adjoints;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier a été consultée sur le plan d'affectation des cadres d'école et de centre;

ATTENDU QUE conformément à l'article 79 2° de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), les conseils d'établissement ont été consultés sur les critères de sélection pour la nomination des directions d'école;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Grace Nesi que, sur recommandation de la directrice générale et du comité exécutif, le conseil des commissaires approuve le plan d'affectation des cadres d'école et de centre qui suit, lequel prendra effet le 2014-07-01 :

ÉCOLES PRIMAIRES	DIRECTIONS	DIRECTIONS ADJOINTES
Arundel (tâche d'enseignement 40 %)	France Célestino	
Crestview	Mary-Helen Goyetche	
Franklin-Hill	Sonia Busnardo	
Genesis	Irene Agosto	
Grenville (tâche d'enseignement 40 %)	Nancy Bennett	
Hillcrest, Académie	Nathalie Rollin	Lynn Neveu
John-F.-Kennedy	Florence Delorme	
Joliette	Dan Tremblay	
Jules-Verne	Aimee Parsons	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Darlene Reeves	
McCaig	Serge-Édouard Jeanniton	Jennifer Vaughn
Morin Heights	Christian St-Pierre	
Mountainview	Darlene Miller	
Our Lady of Peace	Tammie Marlin	
Pierre-Elliott-Trudeau	Gina Persechino	
Pinewood	André Gionet	
Rawdon (tâche d'enseignement 40 %)	Johanne Éthier	
Souvenir	Carmela Sacco	
Ste-Adèle (tâche d'enseignement 40 %)	Carolynn Roberts	
Ste-Agathe, Académie	Bessie Tsatoumas	
St-Jude	Christyne Legault	
St-Paul	Stephanie Krenn	
St-Vincent	Grace Courey	
Terry-Fox	Lisa Verrall	Claude Picard
Twin Oaks	Mary Lazaris	VACANT

ÉCOLES SECONDAIRES	DIRECTIONS	DIRECTIONS ADJOINTES
Joliette	Nadia Anwar	
Lake of Two Mountains	Alan Simoneau	
Laurentian, régionale	Christina Shousha	Robertina Janzic
Laurier	Eric Ruggi	Gail Latter-Spillane
		Charles Chagnon
Laval	Richard Mason	
Laval-Liberty	Josée Côté	Helen Kalipolidis
Mère-Teresa	Dena Chronopoulos	Brian Senecal
Phoenix	Christina Cichon	
Rosemère	Karen Lorenz	Tina Miscio
		Sarmen Jakalian
Sainte-Agathe, Académie	Bessie Tsatoumas	
Mountainview (tâche d'enseignement 40 %)	Sollie Gliksman	
	DIRECTIONS DE CENTRE	
Formation professionnelle	Jules Goulet	
Éducation des adultes	Eileen Kelly	

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :	Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
ABSTENTIONS :	Steve Bletas, Mario Di Domenico, Steve Mitchell

Arrangements locaux – CSSWL et SEL

ATTENDU QUE les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociations entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier doivent être négociés;

ATTENDU QUE les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociation ont été conclus en principe;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les arrangements et les matières devant faire l'objet de négociation qui ont été approuvés en principe entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, tels qu'ils sont présentés au document n° SWLSB-2014304323-HR-001.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Guy Gagnon

Rapports du comité d'appel

ATTENDU QUE les « élèves A et B » fréquentent l'école primaire Grenville et résident dans le bassin d'alimentation de cette école;

ATTENDU QUE le parent des « élèves A et B » a rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève pour que les services de transport fournis aux élèves « A et B » à l'adresse dudit parent soient modifiés;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a étudié le cas des « élèves A et B » et que le parent a été informé par courriel le 25 février 2014 que la décision administrative de ne pas modifier le circuit était maintenue;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 8 avril 2014 pour étudier la décision administrative concernant la demande du parent des « élèves A et B » de faire modifier les services de transport fournis à ces élèves à l'adresse dudit parent;

ATTENDU QUE le parent a expliqué pour quelles raisons il demande que les services de transport fournis aux « élèves A et B » soient modifiés;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné l'information fournie par le parent;

ATTENDU QUE le comité d'appel a pris en considération l'information fournie, à savoir :

- La sécurité des élèves, ce qui est une priorité;
- Le type de revêtement sur la route;
- Le véhicule utilisé;
- Les lois et politiques qui encadrent le transport;
- Les opinions reçues de transporteurs partenaires.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier estime que la sécurité dans le transport aller-retour des élèves est une responsabilité partagée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier maintienne la décision administrative de ne pas modifier le circuit d'autobus conformément à la demande du parent des « élèves A et B ».

Adopté à l'unanimité



ATTENDU QUE « l'élève A » fréquente l'école secondaire Laurier et réside dans le bassin d'alimentation de cette école;

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève, pour faire modifier les frais exigés des parents et les frais de transport;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a étudié le cas de « l'élève A » et que le parent a reçu une lettre datée du 26 février 2014 dans laquelle la nature des frais exigés des parents ainsi que les modifications qui seront apportées au formulaire pour la prochaine année scolaire sont clarifiées;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 14 avril 2014 pour étudier la décision administrative concernant la demande du parent de « l'élève A » relative à la modification des frais exigés des parents et des frais de transport;

ATTENDU QUE le parent a expliqué pour quelles raisons elle souhaitait que des modifications soient apportées aux frais exigés des parents et aux frais de transport;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné les explications fournies par le parent pour justifier sa demande d'obtenir des clarifications sur les frais optionnels et obligatoires qui apparaissent sur le formulaire, la pratique de la commission scolaire concernant la procédure de remboursement des laissez-passer et la pratique d'empêcher un élève de participer aux activités organisées pour les finissants tant que tous les frais n'ont pas été acquittés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que les écoles énoncent plus clairement sur le formulaire prévu à cet effet les services pour lesquels des frais sont exigés des parents.

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier revoie ses pratiques liées à la facturation des services de transport offerts aux élèves qui fréquentent une école secondaire à Laval

Adopté à l'unanimité

Élections scolaires – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a imposé des réductions budgétaires substantielles aux commissions scolaires au cours des trois dernières années;

ATTENDU QUE ces compressions budgétaires ne devaient avoir aucune incidence sur les services aux élèves;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier respecte les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU QUE l'adoption du Projet de loi n° 63 pourrait avoir des répercussions importantes sur le budget 2014-2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a aucun surplus accumulé pour l'aider à absorber de nouvelles réductions budgétaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de plus de 300 000 \$ lors des élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a engagé des dépenses de 10 800 \$ pour la tenue d'une élection partielle en 2013;

ATTENDU QUE des élections scolaires sont prévues pour le 2 novembre 2014 et, qu'à ce jour, aucun montant supplémentaire n'a été alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour couvrir ces dépenses de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de financer les élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'intérieur d'une allocation spécifique supplémentaire.

ET QUE la présente résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité

École primaire Franklin-Hill

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents, avec le soutien de la Ville de Repentigny, a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'envisager d'échanger l'école primaire Franklin-Hill contre une nouvelle construction à Repentigny;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140226-CA-0077 pour appuyer la position exprimée par la directrice générale dans la lettre qu'elle a envoyée à M^{me} Chantal Beaulieu, sous-ministre adjointe aux Services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 21 février 2014 et dans laquelle elle précise clairement que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne souhaite conclure aucune entente avec la Commission scolaire des Affluents en vue de la cession ou de l'échange de l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont rencontré les sous-ministres adjoints au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Chantal Beaulieu et Éric Thibault, le 18 mars 2014 pour fournir des données au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur les effectifs scolaires des deux commissions scolaires;

ATTENDU QUE l'école primaire Franklin-Hill fonctionne actuellement à 96 % de sa capacité d'accueil et que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) prévoit que ce pourcentage passera à 99 % d'ici 2016-2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet comprenant trois phases pour le terrain de l'école primaire Franklin-Hill, lequel sera mis en œuvre durant l'année scolaire 2014-2015, à savoir :

Phase 1 : Construction d'un terrain de soccer et d'une classe extérieure – Été 2014

Phase 2 : Construction d'une aire de jeu et d'un sentier paysagés

Phase 3 : Aménagement paysager de la colline

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents continue d'exercer de la pression pour que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lui cède l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne veut pas céder l'école primaire Franklin-Hill à la Commission scolaire des Affluents puisque la communauté anglophone a besoin de cette école à Repentigny;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Georges Benoit que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier réitère fermement qu'elle n'a aucunement l'intention de céder à la Commission scolaire des Affluents ou d'échanger avec celle-ci l'école primaire Franklin-Hill ou toute parcelle de terrain.

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Affluents et la Ville de Repentigny.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Plateformes élévatrices au 2323 Daniel-Johnson

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-MR-0188 approuvant les projets d'investissement 2012-2013 devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres, dont l'aménagement de plateformes élévatrices au 2323, boulevard Daniel-Johnson, à Laval;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 30850 pour aider les commissions scolaires à améliorer l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 22 avril 2014;

ATTENDU QUE l'architecte a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'aménagement de plateformes élévatrices au 2323, boulevard Daniel-Johnson, à Laval, à **Malo-Lacombe Construction** au coût total de 180 077,00 \$, taxes en sus (207 043,53 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Prolongation du contrat avec TELUS

ATTENDU QUE suivant un appel d'offres, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-10428-IT-0127 approuvant l'octroi d'un contrat de trois ans à la firme TELUS, soit pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour les services cellulaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le contrat de services cellulaires contient une option de renouvellement;

ATTENDU QUE TELUS a informé la commission scolaire que le contrat sera renouvelé aux mêmes conditions que pour l'année 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la direction à renouveler le contrat de services cellulaires avec la firme **TELUS** pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire le commissaire Peter MacLaurin que la présentation de la résolution relative à la politique de remboursement des frais de déplacement soit reportée.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX CONTRE :	Mario Di Domenico, Peter MacLaurin, Steve Mitchell
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak



ATTENDU QUE la politique n° 1999-FR-01: Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été revue;

ATTENDU la nécessité d'actualiser cette politique en fonction des besoins actuels de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation les modifications apportées à la politique n° 1999-FR-01: Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE cette politique fasse l'objet d'une consultation du 24 avril au 23 mai 2014.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Albina Pace, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Mario Di Domenico, Peter MacLaurin, Steve Mitchell

Processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale adjointe

Processus :

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe sera affectée à un nouveau poste à compter du 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit choisir la méthode que sera utilisée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier choisisse de mener le processus à l'interne et à l'externe.

QUE les critères de sélection décrits à l'annexe 2 de la politique n° 2012-CA-21 Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint et approuvés par voie de la résolution n° CC-130509-CA-0151 soient maintenus.

ET QUE le poste soit affiché pour une période de 10 jours ouvrables.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection :

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit former un comité de sélection se composant du président et du vice-président du conseil, du président et du vice-président du comité exécutif, d'un commissaire-parent et de trois commissaires pour représenter les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Roberto Bomba que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse un comité de sélection en conformité avec la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint et que les commissaires suivants soient nommés audit comité :

Président du conseil	Nick Milas
Vice-président du conseil	Nazario Facchino
Président du comité exécutif	Edward Turchyniak
Vice-président du comité exécutif	Steve Mitchell
Commissaire-parent	Angela Martorana
Commissaire pour Laval	Elio Lattanzio
Commissaire pour Laurentides	Robert Dixon ou
Merle Parkinson	
Commissaire pour Lanaudière	Mike Pizzola

ET QU'une recommandation soit amenée au conseil des commissaires lors de sa séance du 2014-06-25.

Adopté à l'unanimité